Fr. 2 14759
Cote Fre 19044

GERMAIN (de Viroflai),

DÉPUTÉ EN L'AN VI

AU CONSEIL DES CINQ CENTS,

Par le département de Seine et Oise.

A SES COMMETTANS.

Les élections de l'an VII sont terminées. Un an s'est écoulé depuis ma nomination au corps législatif. J'ai gardé le silence sur moi-même ; je l'ai gardé bien plus difficilement sur l'acte insensé par lequel on est parvenu à fouler aux pieds la souveraineté du peuple et la constitution.

Ma conduite, au premier abord, aura sans doute paru étrange sur-tout aux hommes profondément pénétrés du sentiment de leurs droits et dont l'ame est facile à émouvoir.

THE NEWBERRY LIBRARY

Elevé en effet par vos suffrages à la première dignité de la république, et tout aussitôt déclaré conspirateur contre elle par ceux-mêmes à qui vous m'adjoigniez pour travailler à l'affermir, ce singulier contraste semblait, je l'avoue, me prescrire de defendre le caractère auguste dont vous m'aviez revêtu et dont on osait me dépouiller.

Mais s'il est vrai, concitoyens, que dans un gouvernement libre *l'arbitraire* soit un *monstre* contre lequel on doit s'armer de toute part, n'est-il pas juste de reconnaître aussi que dans la crise politique du 22 floréal, il n'était pas au pouvoir des députés proscrits de combattre ce monstre avec avantage? Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de se rappeler le peu de cas qu'on fit, à cette époque, des opinions émises au milieu même du corps législatif, par quelques courageux défenseurs du pacte social si ouvertement violé.

Or, je vous le demande, qu'aurais-je pu dire alors, qu'on eût écouté? et cet écrit fera-t-il triompher les principes mêmeaujourd'hui que les passions doivent être appaisées?

Aurais-je fait valoir la *légalité* de ma nomination, *authentiquement* constatée par le procès-verbal de mon assemblée électorale?

Un législateur, méprisant ses propres lois, n'avait-il pas persuadé au conseil des cinq cents

qu'il n'était pas *de sa dignité de se traîner* sur la rédaction des procès-verbaux? (1)

Aurais-je, sur le fait de la conspiration, cherché à prouver mon innocence?

Un autre orateur non moins influant du même conseil (2), ne m'avait-il pas également dispensé de cette tâche, en décidant ses collègues à ne faire

---

(1) Si, sans siéger au corps législatif, on osait se croire *digne* de donner un avis à son collègue qui y siège, j'observerais au citoyen Chenier, qu'il insultait gravement à la loi du 9 germinal an VI, qui a employé *tout exprès* sa dignité à s'occuper de la rédaction des procès-verbaux, à en tracer un modèle en douze pages pour servir aux assemblées électorales. Il paraît qu'en l'an VI, le citoyen Chénier était non-seulement brouillé avec ses lois, mais encore tout-à-fait en contradiction avec lui-même, car je me rappèle d'avoir lu dans sa lettre d'acceptation de député de l'institut à Paris, cette phrase remarquable : » je me félicite d'être élu » par des *hommes* et *avec des hommes* qui ont mérité l'estime » de tous les vrais amis de la liberté. » Et cependant, personne n'ignore (et Savary, le rapporteur l'a dit lui-même officiellement au conseil) que l'assemblée scissionnaire du département de la Seine renfermait des chefs de vendémiairistes, c'est-à-dire, des *hommes* que le même Chénier traitait de *factieux*, le 13 vendémiaire, et dont il demandait *l'arrestation*. (Voyez les journaux du temps.)

(2) Jean-de-Brie.

droit à aucune réclamation particulière, *afin* de laisser chaque exclu dans l'idée consolante qu'il ne l'était que par une de ces erreurs inhérentes aux grands coups d'état? Moyen, assez adroit sans doute, de parler à la vertu des républicains et d'affaiblir le cri vengeur de leur conscience, mais aussi très-propre à *réduire dès-lors* la prétendue conspiration à sa juste valeur.

Si encore on eût produit quelques pièces à ma charge; si seulement on eût articulé un fait contre moi, cela m'eût donné occasion de rompre le silence. Mais ni mon nom, ni celui de votre département, ni même *rien* de relatif à votre assemblée électorale, *n'est cité* dans le message du directoire qui a dicté le rapport de *Bailleul*, et *Bailleul* par conséquent n'en parle pas non plus. Cependant mon exclusion dût être le résultat d'un examen sévère et scrupuleux, puisque, nommé dès le second tour de scrutin, ce qui annonçait dans l'assemblée électorale une opinion bien prononcée, il a falu néanmoins *découvrir* que sur vos *huit* députés, elle n'avait bien voulu *élire* que *moi* de conspirateur!!

Ne me trouvant donc en aucun endroit de l'immense travail des rapporteurs de la conspiration, contre quoi réclamer?.. contre des épithètes bannales dont ce travail est rempli? Mais, d'après l'abus notoire que l'on a fait de toutes

ces dénominations, n'ai-je pas dû penser à mon tour, et à juste titre au moins, qu'il n'était pas de *la dignité de votre représentant de se traîner* sur le vague d'une expression, pour justifier votre choix? Ce n'est pas qu'à cet égard je manquasse de moyens de confondre mes détracteurs. J'aurais pu, même, par quelques rapprochemens assez curieux, faire ressortir, d'une manière toute particulière, leur inconséquence, que dis-je? leur turpitude.

Qu'eût-on pensé en effet de *l'ensemble* de la prétendue conspiration, si, sans m'arrêter à combattre les grossiers sophismes de *Bailleul*, complettement pulvérisés par mon *collègue Crachet, du nord*, et quelques autres courageux publicistes, et ne m'occupant pour ainsi dire que du matériel de cette conspiration, j'eusse opposé, par exemple, aux qualifications de *terrorisme* et *d'anarchisme*, renouvellées *à grands frais*, l'an passé pour persécuter et proscrire les députés qui portaient ombrage; si, dis-je, j'eusse opposé à ces qualifications rebatues, un jugement obtenu par moi, et *précisément* pour le même genre de persécutions, contre des *calomniateurs* que j'ai fait condamner à la peine de détention? Et dans quel temps? au moment où le directoire exécutif déclarait dans un message que la république n'était plus qu'un *problême*, si l'on ne

portait des lois rigoureuses contre les assassins des patriotes.

Quelle idée n'eussai-je pas fait naître contre la *véracité* des auteurs de cette *grande* découverte, si, traité de partisan de *Babœuf*, j'eusse *affirmé* de ne l'avoir jamais *vu*, ni *aucun* de ses infortunés compagnons qu'un tribunal partial a frappés avec lui?

Si, rangé par mon exclusion du corps législatif au nombre des hommes que le message du directoire traite d'ambitieux et d'*ennemis nés des loix qu'ils n'ont pas faites, et de tout gouvernement où ils ne gouvernent pas*, j'eusse rappelé mon *acceptation* de la constitution actuelle et plusieurs démissions données par moi *volontairement* avant et depuis le 9 thermidor, notamment celles des fonctions du directoire et de président de mon département, d'administrateur de mon district, de président et de juge de paix de mon canton?

Si, à l'imputation odieuse d'*hommes engraissés de rapines*, j'eusse opposé une fortune *diminuée* de plus de moitié depuis 1789, tant par l'abandon absolu où j'ai laissé mes affaires personnelles pour ne m'occuper que de l'intérêt général dans les emplois auxquels le peuple m'a constamment appelé, que par la loi de la réduction des rentes de l'état?

Si, au caractère d'immoralité dont on se plût à revêtir les patriotes que lon peignait comme des conspirateurs, j'eusse opposé ma conduite politique et ma vie privée toutes entières avec le *défi formel à qui que ce soit* de faire à l'une ou à l'autre un reproche dont l'homme de bien eût à rougir ?

Combien enfin cette conspiration eût paru monstreuse, si ajoutant aux contrastes que forme déjà ce tableau, je m'y fusse représenté reclamant en 1793, à la barre de la convention nationale, la mise en liberté de trois administrateurs de mon département, *mes collègues* décrétés d'arrestation sur le rapport *mensonger* d'un député soi-disant montagnard, (1) qui ayant trompé sur leur compte le comité de salut public, trouva encore moyen ce jour là de se servir de l'influence de quelques-uns de ses membres pour faire convertir les honneurs de la séance *dûs* et *accordés* à notre courage, en un renvoi de nos personnes au comité de sureté générale, *pour que notre conduite à nous mêmes y fût examinée* ?

Certes, il faut en convenir, la publicité de tant de fausses applications sur un représentant du peuple élu presque sous les yeux des premiers pouvoirs constitues eût été plus que suffisante

(1) Roux de la Marne.

pour renverser tout l'échafaudage *anarchique*. Ce dernier trait sur-tout eût fait sentir combien étaient *ridicules* et *déplacées* les qualifications de *tyrans esclaves*, *d'adulateurs serviles du dominateur adroit qui le subjugue*, *de vils sicaires*, enfin, prodiguées aux députés qu'on voulait écarter du corps législatif. Mais, je le répète, concitoyens, devais-je me livrer à des détails aussi fastidieux pour prouver que vous n'aviez pas accordé votre confiance à un conspirateur?

Qui d'ailleurs a jamais pu croire à une conspiration dont on a refusé de faire connaître les pièces au public, tandis que, d'après le message du directoire et le rapport de la commission des *cinq*, il ne s'agissait rien moins de la part des conspirateurs » *que de renverser par des moyens violens les deux conseils et le directoire, la constitution de l'an III, et avec elle le gouvernement républicain, et de ramener en France la royauté à travers des flots de sang.*»

Quel est l'homme de bonne foi qui, comparant l'énormité de ce projet à la conduite paisible des prétendus conspirateurs dont les noms sont à peine connus hors de leurs départemens, n'ait vu au contraire, dans l'évènement du 22 floréal, le résultat d'une terreur panique jettée au milieu des premières autorités constituées, par *quelques hommes puissans* dont la vie politique n'est pas

sans reproche, et qui, par cette raison, ont craint de voir augmenter le nombre des républicains austères du corps législatif?

Qu'est-ce enfin qu'une conspiration dont on choisit les membres pour représenter la république auprès des puissances étrangères (1)?

Néanmoins je l'avouerai avec toute la franchise que l'on me connaît: quoique je dusse trouver dans toutes les fausses applications com-

---

(1) Si, avant le 22 floréal, je n'eusse été instruit par la lecture de quelques chapitres des ouvrages de l'illustre auteur des *Entretiens de Phocion*, que la représentation nationale était la plus honorable des fonctions publiques, j'aurais pu être égaré à cette dernière époque, par certains moyens employés à mon égard pour m'engager à accepter un autre emploi d'ailleurs honorable aussi, c'était dans la carrière diplomatique. On sentbien qu'on y mettait la petite condition de *l'échange* de mes fonctions de législateur. Il est vrai qu'on me promettait de m'y faire rappeller pour trois ans dès l'an VII. Plusieurs députés, s'occupant bénévolement de cet objet, l'un vient m'annoncer qu'il s'agit d'un consulat, l'autre m'assure que c'est une ambassade; mais ce qui m'étonna le plus, ce fut la conduite du citoyen Chénier qui, membre de la commission des *cinq* et conséquemment tenant dans sa main le fil qui m'attachait à la *grande* conspiration, n'hésita pas à me tenir un pareil langage; il ajouta même fort gracieusement que si je voulais donner ma démission à l'instant, il s'offrait de la lire à la tribune du conseil où elle me ferait, disait-il, beaucoup d'honneur. Ne voyant pas

mises à mon égard, et plus encore dans ma conscience, de quoi me consoler de l'injure qu'on avait voulu me faire au 22 floréal, je ne fus pourtant pas tellement insensible à cet évènement, que je ne me plusse à rechercher d'où pouvait me provenir la haine ou la crainte d'un gouvernement que j'avais loyalement servi ; et comme un véritable ami de son pays se décide toujours dificilement à supposer la *fausseté* dans l'ame de ses magistrats, je recherchai si, dans mes anciennes fonctions, je n'aurais pas, par une surveillance active, découvert quelques abus où se seraient trouvés compromis des hommes en place et hautement en faveur.

Effectivement il me vint à la mémoire qu'étant commissaire près mon département, j'arrêtai à l'hospice militaire de Saint-Cyr un cours d'orgies contre-révolutionnaires, dans l'une desqu'elles sept carossées de convives des deux sexes, notamment des hommes revêtus d'emplois éminens, vinrent *un six janvier fêter les rois*, et prendre leur part d'un repas préparé depuis

---

dans mon mandat, que le peuple m'eût laissé la faculté de trafiquer de sa confiance, je crus devoir n'écouter aucune proposition, et je me décidai sans balancer, à aller reprendre ma charrue. Si cet emploi est moins lucratif, il exige peu de responsabilité et on y jouit du moins de la tranquillité de l'ame.

trois jours ; repas qui par l'énormité de la dépense semblait rappeler les excès de *Lucullus*. C'est ainsi que, là comme ailleurs tandis que les soldats républicains manquaient du nécessaire, les hommes chargés de pourvoir à leurs besoins et d'adoucir leur sort, se gorgeaient, eux et leurs vils protecteurs, des mêts et des liqueurs destinés à rappeler les forces épuisées des défenseurs de la patrie !

Je me resouviens aussi que dans le même temps je fus obligé de me transporter à Versailles, chez un nommé Verger, chef de l'état major, *l'un* des juges de la commission militaire de prairial, an III, pour faire arrêter son ancien domestique *convaincu* de correspondance avec les chouans, et de leur fournir de la poudre à canon, et néanmoins placé, *sciemment* par lui et *sous un faux nom*, comme *homme de confiance* auprès du général envoyé dans notre département pour *surveiller* la chouannerie qui faisait quelques mouvemens dans ceux de l'Eure et d'Eure et Loire. (1)

Je me rappelai également qu'à pareille époque je donnai connaissance au ministre de la guerre, d'affreuses dilapidations commises par des offi-

(1) On m'a dit alors que je devais m'attendre à voir un jour ma conduite récompensée.

ciers-généraux, qui, porteurs de bons de lui, pour se pourvoir de chevaux au dépôt de la réquisition à Versailles, vendaient sur-le-champ ces chevaux à des marchands qui les faisaient passer dans des campagnes éloignées. Aussitôt que je connus ces abus, je mis un agent à la recherche de ces chevaux soustraits au service public, j'en retrouvai à vingt lieues de Paris, chez des particuliers qui les avaient achetés jusqu'à vingt-huit louis d'or.

Dans une autre occasion, j'instruisis le même ministre d'un abus à-peu-près semblable. On avait établi à Marcoussis, commune située dans le département confié à ma surveillance, un superbe dépôt pour les chevaux convalescens. Là on laissait périr ces chevaux faute de soins et de nourriture, (il était si *doux* d'en fournir d'autres!) c'était au point que souvent les palfreniers étaient obligés de partager la paille de leurs lits avec ces misérables animaux. J'ai produit les preuves que dans un seul *trimestre*, il en est mort dans ce dépôt plus de *cent cinquante*. Me reportant ainsi sur le passé, il me revint encore à l'esprit, qu'une autrefois je n'hésitai pas à dénoncer au directoire exécutif, la conduite incivique et contre-révolutionnaire d'un de ses propres chefs de bureaux, qui *destitué* précédemment d'une fonction publique, pour cause

d'improbité, avait encore l'audace de se servir de l'influence que pouvait lui donner son nouvel emploi, pour attiser le feu de la discorde, et armer les citoyens les uns contre les autres dans une de nos communes les plus populeuses, en soutenant un prêtre tout-à-la-fois réfractaire et perturbateur (1).

C'est, je l'avoue, à la révélation de tous ces faits et de quelques autres que je crois devoir taire encore, que j'attribuai l'opposition mise à mon entrée au corps législatif. Sans doute tant d'hommes cupides, puissants, ou hautement protégés, dont j'avais contrarié les jouissances illicites, n'auront pas négligé de réunir leurs efforts pour me présenter sous l'aspect d'un anarchiste *véritable* et conséquemment comme un être *dangereux* à laisser siéger parmi les représentans du peuple.

Tous ces détails de localité et qui peuvent paraître peu de chose à l'homme inattentif, font cependant connaître la cause et les ressorts de cette haine sourde, mais active, qui poursuit et renverse enfin dans toute la république les fonctionnaires amis de la liberté. Je suis un exemple de cette vérité, et l'acte du 22 floréal n'est autre chose à mon égard, que le résultat des intrigues et des calomnies des fripons.

---

(1) Aujourd'hui déporté.

O hideuse imposture ! quel facile empire tu exerças sur les législateurs de la France, dans cette horrible journée ! Encore on n'a pas craint d'avancer, pour provoquer cette cruelle catastrophe: QU'ELLE SATISFERAIT TOUTE LA RÉPUBLIQUE, RAMENERAIT LA CONFIANCE, ET EN IMPOSERAIT A TOUTES LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. Impudent *Bailleul* ! un an est bientôt écoulé depuis ce chef-d'œuvre de tes iniquités, montre-nous donc *une adhésion* à ton ouvrage ; indique-nous aussi comme une preuve d'amélioration dans la confiance, *une hausse* sur les effets publics, une branche de commerce honnête qui ait *fructifiée* depuis cette fatale époque. Si du moins tu ne t'étais pas trompé dans ta prophétie diplomatique ; si en effet cette mesure, toute désastreuse qu'elle est pour la liberté, eût porté *l'effroi* chez les puissances étrangères.... si la paix.... mais vois le contraire ; les puissances étrangères se coalisent de nouveau à mesure que l'on désunit les français, que l'on achève d'étouffer l'esprit public. Contemple l'Archiduc Charles, Suwarow, Sidney Smith, ce trio destructeur instruit par nos jours de gloire et ceux de leur opprobre : la victoire se range de leur bord, sais-tu pourquoi ? c'est qu'ils employent quelques-unes de nos mesures de la révolution, et que chez nous elles sont oubliées ou rejetées par la crainte ou le mépris ; c'est qu'ils parlent au peuple, qu'ils

l'éveillent même, et qu'en France le peuple est réduit à la la nullité comme au temps du despotisme.

Vois, Bailleul, vois le sang français rougir le sol de la république, et si tu n'es pas le plus méchant des hommes, avoue ton crime et pleure au moins sur les malheurs de ton pays.

Il n'est donc que trop prouvé, Bailleul, que ton plan n'a produit aucun des avantages *extérieurs* que tu avais si hautement annoncés: examinons maintenant ses résultats dans *l'intérieur* de la république.

Certes! si un état ou *règne* l'anarchie présente l'image *des volontés individuelles et des passions en guerre ouverte contre la loi écrite et les usages reçus*, qui ressemble d'avantage à ce hideux tableau que la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis quelque temps? Un rapide examen de cette situation suffira pour prouver cette triste vérité.

Parlerai-je de la sûreté personnelle? on n'en jouit plus aujourd'hui, même dans le domicile le mieux fortifié. Par-tout elle a été troublée par cette effroyable organisation de brigands qui portent la désolation et la mort dans des *milliers* de familles républicaines (1). Et qu'on ne dise

(1) Une de mes propriétés situées à trois lieues de Paris,

pas que les excès dont je me plains doivent être renvoyés à l'année précédente, ils existent tellement que des propositions ont été faites tout récemment dans le conseil des cinq-cents pour arrêter les assassinats, organisés dans une foule d'endroits !.... Est-on obligé de voyager ?... Il faut éviter de se servir des voitures chargées d'effets ou de numéraire pour le compte de la république ; elles sont marquées de préférence pour être la proie de ces brigands contre-révolutionnaires. On dirait que cette horde assassine et spoliatrice aurait des ramifications jusque dans les bureaux ministériels tant elle est bien instruite, tant elle est sûre de ses coups.

Parlerai-je de la confiance publique ? il faut malheureusement avouer qu'elle est perdue : et comment existerait-elle ? on n'a tenu aucun engagement avec fidélité, on n'a réalisé aucune des espérances et des promesses que l'on avait données au peuple avec tant de solennité.

Si je cherche le crédit perticulier, cet aliment indispensable du commerce, les résultats sont plus affligeants encore. La mauvaise foi, l'im-

---

a été souillée par *quarante* de ces monstres. Je frémis encore à l'idée des horreurs qu'ils ont commises. Le caractère de chouannerie qui les accompagnait, m'a engagé à en rendre compte dans le temps au ministre de la police générale ; ma plume se refusait à les écrire.

moralité, la contrefaction et l'altération des signes monétaires, les banqueroutes frauduleuses et impunies ont porté la défiance à son dernier terme. Chaque jour l'argent se ressère ; chaque jour le travail diminue, et bientôt des milliers d'ouvriers demanderont en vain leur subsistance journalière. Certes je ne dis ici que des faits, et la malignité ou la pusillanimité ne pourront m'accuser d'avoir chargé le tableau.

Tant de désordres dans ce qui touche si essentiellement aux intérêts privés des citoyens et à la vie du peuple ne donnent pas assurément une haute idée de l'administration publique, ce n'est pas toutefois qu'il n'y ait dans les dépositaires de l'autorité une sincère envie de réprimer ces abus, et l'on se rappelle avec reconnaissance que les premiers temps de la session du corps législation cette année ont été remarquables par de généreuses tentatives pour couper le mal dans la racine et relever l'énergie des patriotes. Le directoire a aussi manifesté d'intervalle en intervalle l'intention d'arrêter la corruption de l'administration, et d'empêcher la décadence de l'opinion. Ici il ordonnait à un ministre de renvoyer de ses bureaux son propre frère et ses premiers collaborateurs et de les remplacer par des hommes *probes* et *républicains*. Là il rendait *ostensiblement* ses agens diplomatiques responsables de toute divulgation de leur correspondance. Ail-

leurs, je le vois donner *ordres* sur *ordres* aux ministres, aux états-majors, aux administrations d'employer et de faire employer l'honorable titre de citoyen, et d'exclure le féodal *monsieur*.

Mais tous ces actes partiels et disséminés ont-ils atteint le but proposé ? non sans doute, les tergiversations, la mobilité perpétuelle des principes du gouvernement, l'inertie combinée minent et détruisent sans cesse le peu de bien que pourraient produire les secousses patriotiques que l'on donne quelquefois.

On est républicain trois mois de l'année, tiède pendant les trois suivans, et les six autres mois sont livrés à une réaction d'abord sourde et partielle, mais qui devient terrible et générale à l'approche des élections. Ah ! ce n'est pas ainsi qu'on a maintenu et sauvé la république à plusieurs époques mémorables de la révolution. Alors il existait un esprit public et toutes les mesures tendaient à entretenir ce feu sacré.

Autrefois chacun se portait en foule aux assemblées primaires, cette année elles ont été désertes, et les feuilles officielles tâchent de couvrir cette plaie publique du précieux prétexte de la tranquillité. Qu'elle tranquillité grand dieux, que l'ivresse des souffrances ou le sommeil de la mort!

Au milieu de cette servitude, de cet abaissement où l'on nous plonge sans cesse, l'ami sincère de la patrie se demande qu'elle sera l'issue

d'un pareil ordre de choses. Si tous les sectateurs de la liberté sont écartés ou remplacés par des hommes *tièdes*, *royalistes* ou *corrompus*; si toutes les institutions de la liberté périssent de langueur ou de mépris ; si on laisse le peuple dans l'ignorance absolue de ses droits ; si une administration inerte ou sans lumière l'abandonne à la merci des besoins ; si les revers, suite inévitable du dépérissement des choses dans l'intérieur, ne sont pas réparés promptement, que deviendra la république ? Elle périra dans les horreurs de la guerre civile pour retomber enfin dans les bras ensanglantés du royalisme. Voyez-vous au milieu de vous ce parti souple et calculateur des constitutionnels et des réviseurs de 1791 ; Ce parti dont le 20 juin découvrit les vastes espérances ; que la foudre du 10 août dispersa ; que le torrent révolutionnaire fit enterrer dans une retraite profonde ; il a repris depuis long-temps de la sécurité et des forces. Il a embrassé la constitution de l'an III, mais pour l'étouffer. C'est lui qui nourrit sans cesse le projet favori de réduire à un chef unique, sous un autre titre peut-être, les cinq membres du directoire.

---

(1) On pense bien que les conseils ne seraient pas épargnés. Des corps si nombreux porteraient nécessairement ombrage.

Au 18 fructidor, il espéra, il proposa même cette innovation, aussi fatale que hardie. N'ayant point réussi il rentre dans son rôle de dissimulation, et continue de marcher à couvert. Cependant il avance toujours, plusieurs de ses chefs et de ses satellites entourent le gouvernement, sont employés dans les places éminentes et préparent sourdement la route. Entre ces hommes bien connus sans doute, il faut sur-tout distinguer Talleyrand Périgord, noble, prêtre et émigré par peur ou autrement, ami des émigrés en Amérique, assez adroit ici, pour voir et employer *ostensiblement* quelques républicains, mais n'accordant son intimité qu'à des nobles, des royalistes et des étrangers, et malgré tout cela, ministre des relations extérieures de la république française! Aussi ne faut-il pas s'étonner que des opérations préparées par un agent si fidel ou seulemeut confiées à sa discrétion ou à sa vigilance ayent eu jusqu'ici un résultat si honteux pour une nation puissante et victorieuse. (1)

(1) Il sera difficile d'oublier que c'est sous ce ministère qu'à été inventé et exécuté ce système de *perfectionnement* si funeste en ce moment aux républiques alliées et *précurseur* des malheurs qui menacent le gouvernement français. On remarquera encore que les hauts talens de ce ministre et toutes nos relations extérieurs, ont abouti à mettre contre nous les gouvernemens qui étaient nos amis naturels, et ce qui est pis encore, à nous attirer l'inimitié des peuples.

Ce plan des hommes de 1791 est fortement lié avec l'extérieur, il a des racines étendues, et je ne dis rien dont je ne sois fortement convaincu, en assurant qu'il finira, si l'on ne prend garde, par renverser la république et la constitution et ramener un maître dans notre patrie. Voilà les résultats que je prévois, à la marche actuelle des choses. Puissai-je me tromper ! je le souhaite avec ardeur, mais sans doute on jugera que les motifs qui m'ont fait prendre la plume, devaient entraîner tout honme de bien. Quant à moi, je m'estimerai heureux si j'ai pu faire sentir aux dépositaires des pouvoirs publics les erreurs et les dangers du systême adopté depuis quelque temps. O vous, qui nous accusez sans cesse d'anarchie, en république quelle *qualification* donnerez-vous à ce monstrueux assemblage de désordres ?

Après ce cri de ma conscience, et cette expension que je viens de faire dans votre sein des outrages qui me furent personnels, des dangers qui menacent la patrie, je ne me demanderai point si je suis encore votre mandataire. Je ne connais ici que l'impérieux devoir de remplir le mandat impératif et imprescriptible, inhérent à l'honorable qualité de citoyen, et qui ne peut être contesté à qui que ce soit. Je

240

remplis en ce moment ce devoir avec courage.

J'ai déchiré de la même main le crêpe funèbre qui couvre la patrie et la toge d'opprobre dont un *Bailleul* avait voulu me revêtir. Républicains de Seine et Oise, j'ai dit la vérité, et si ce n'est au sénat, c'est sur mon foyer, c'est près de mes dieux pénates que j'ai taché de justifier votre choix.

GERMAIN.

8 floréal, an VII, de la République Française.